

N° 10 – Décembre 1971

LE PAYS CHAUVINOIS

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUE ARTISTIQUES,
HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES
DU PAYS CHAUVINOIS

Siège Social : Hôtel de Ville - Téléph. 44.30.21

Musée Municipal : Place-Saint-Pierre (Ville haute)

Président : M. Pierre SAILHAN – Boulevard des Châteaux – Téléph. 44.31.41

Conservateur du Musée : Madame COUDERC – 7, rue Saint-Pierre

Secrétaire : Madame Micheline ROSIER – Rue de la Fontaine

Trésorier : M.F. PASONI – 32 rue Saint-Savin – Téléph. 44.31.69

Banque : Crédit Agricole. N° 1714 - C.C.P. Limoges 1793.63 K

SOMMAIRE

Introduction : le premier Tome du « Pays Chauvinois »	Pierre SAILHAN
Rapport d'activité	Micheline ROSIER
Vaucour	Pierre SAILHAN
Excursion en Limousin	Micheline ROSIER
À propos de Saint-Pierre de la Ville Haute	Jean TOULAT
C'était autrefois...	Jacques TOULAT
Le préinventaire du canton de Chauvigny	Pierre SAILHAN
Le souterrain de la Roche - Extrait du Bulletin du Spéléo-club Poitevin	C. POPILUS et G. MARTIN
Compte-rendu des fouilles au château Baronnial	S. CAMUS
Compte-rendu du sondage de sauvetage de Saint-Pierre les Églises	S. CAMUS
Table analytique du tome premier	

LE PREMIER TOME DU « PAYS CHAUVINOIS »

Avec ce numéro s'achève le premier tome de notre publication « Le Pays Chauvinois » qui fête ainsi son dixième anniversaire.

Je ne ferai pas le bilan de ces dix livraisons.

Les tables qui paraissent à la fin de ce numéro permettront à chacun de le faire et de porter un jugement.

Mais je voudrais souligner que, au moment où commence une deuxième étape, les responsables de la parution de notre Bulletin doivent se poser et poser aux lecteurs plusieurs questions :

- « Le Pays Chauvinois » répond-il aux désirs des membres de notre Société ?

- Permet-il d'atteindre les objectifs qui doivent être ceux de toute Société savante :

- Faire connaître aux Chauvinois l'Histoire - grande et petite - de leur pays ;
- Mettre à leur disposition des documents relatifs à ce pays ;
- Publier les études originales et les comptes-rendus des fouilles, œuvres des membres de la Société ;
- Enfin, faire, connaître la vie de la Société.

D'autres questions peuvent être soulevés touchant, par exemple, la fréquence de parution du Bulletin, son format, sa diffusion en dehors de nos membres, etc...

J'aimerais que vous soyez nombreux, amis lecteurs, à nous apporter vos critiques, vos suggestions et vos avis. Vous pouvez le faire au cours de nos séances mensuelles ou nous écrire si vous êtes éloignés de Chauvigny.

D'avance, soyez-en remerciés.

P. SAILHAN.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1970 - 1971

Au cours de l'année 1970-1971, la Société Archéologique a œuvré selon sa méthode bien établie et a fait preuve de son efficacité. Des recherches, des découvertes aussi, des réalisations, des améliorations en portent témoignages et le présent rapport n'a pour but que d'effectuer la synthèse des travaux exécutés et de dégager les résultats d'un effort collectif accompli au sein de la Société.

Les **réunions mensuelles** se sont régulièrement déroulées et les différentes Commissions se sont regroupées afin de guider et souvent d'éclairer le travail commun.

De nombreux **bulletins et publications** émanant de Sociétés savantes et amies nous ont été adressés et nous y avons retenu des textes intéressants l'histoire de la région. M. BHADRAVADI, bibliothécaire, en fera le compte-rendu détaillé.

Une copieuse **correspondance** avec lesdites Sociétés, la Direction des Musées de France, la Commission régionale d'inventaires, M. le Préfet, les Sociétés locales et aussi des particuliers, a été échangée et marque le rayonnement de notre action.

Sur le plan local, la Société Archéologique a désigné un représentant au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage et d'Amitié internationale à la demande de son Comité. Le n° 1 du bulletin et diverses publications de cette Association ont été remis à notre président.

Nous avons reçu la visite de M. JULIEN, nouvel architecte des Bâtiments de France.

Communications retenues au cours des séances mensuelles :

- Lecture par M. Jacques TOULAT de son article sur la construction de la voie ferrée (Poitiers-Le-Blanc, inséré dans le n° 9 de notre bulletin).
- Compte rendu de la séance du Comité Départemental d'Inventaire tenue à Poitiers le 11 décembre 1970.
Présentation par M. CAMUS d'un article de la revue « Archéologique » : (Les félins et les ours de la Marche) Vienne, par le Docteur Vétérinaire, Michel ROUSSEAU (grotte de Lussac-les-Châteaux, et d'un exposé de P. de LATIL (« Figaro » du 25 juin 1971) sur les découvertes de la haute Préhistoire faites en Ethiopie.
- Présentation de M. SAILHAN du plan du Château de Vaucour et de l'ouvrage de M. Robert BLANCHARD : « Un goût du terroir ».
- Communication de Jean TOULAT sur la préparation du bicentenaire de l'arrivée des Acadiens en Poitou, notamment les manifestations organisées en 1972 par le Centre Culturel de Chauvigny ;

Notre publication : Parution du n° 9 du Bulletin en cours de distribution. Le n° 10 est en préparation et nous essaierons de faire diligence pour qu'il sorte au printemps prochain.

Le pré-Inventaire des monuments et richesses artistiques dans le Canton de Chauvigny se poursuit (prospection et rédaction des fiches).

Sorties effectuées dans ce but : Communes de Leignes-sur-Fontaine, de Pouzioux (château de Champeau), de la Chapelle-Viviers (Fressines, le Theil-aux-Moiness, le Theil-au-Servant).

Manifestations extérieures: Banquet du 24 octobre 1970, salle GUILLARD, sous le signe de la chouette, cousine des Choucas. L'humour du Président, jamais en défaut, nous valut une introduction empruntée à la chronique de Chevalier d'Epran, seigneur de la Courance, l'Ane-vert et autres lieux, très contestable mais fort applaudie. Les «chouettes» confectionnées par les mains habiles de M^{me} COUDERC veillaient sur les dîneurs, oiseaux familiers de Minerve, emblèmes de la sagesse.

Excursion annuelle du 12 septembre 1971 en pays limousin. Itinéraire : Le Dorat, Châteauponsac, Compreignac, Ambazac, La Souterraine. Voyage en car et déjeuner en commun au restaurant à La Jonchère.

Fouilles effectuées : Continuation de la fouille du puits au château baronnial - Sondage à l'est du Donjon - Trouvailles gallo-romaines à Saint-Pierre-les-Églises (M. CAMUS en fournira le rapport).

Le Musée : Nous pouvons affirmer que son succès est incontestable. La présente année a été la plus fructueuse tant par le nombre de visiteurs que par le chiffre des recettes depuis la création du Musée. Approximativement, mais sans outrer, on peut estimer à 10.000 le nombre de personnes accueillies.

On a comptabilisé une quarantaine de groupes, soit environ 2.000 participants, et j'en passe ... Il serait fastidieux d'en donner nomenclature, mais, toutefois, je signale que, par exemple, le Lycée Renoir de Limoges, la Colonie de vacances d'Air France et d'autres reviennent chaque année, voire même à plusieurs reprises, à Chauvigny.

J'ajoute que de nombreuses personnalités ont signé le Livre d'Or en hommage à notre Société.

La garde du Musée, bien organisée et assurée régulièrement et sérieusement, a contribué pour une grande part à cette activité plus que satisfaisante.

M^{me} MAROLLEAU, qui en temps ordinaire entretient le Musée et garde deux dimanches par mois (les autres étant assurés par les membres), a ouvert la deuxième quinzaine de juin l'après midi, toute la journée en juillet et août, l'après midi la première quinzaine de septembre, sauf le mardi jour de fermeture. Néanmoins, les touristes ont pu fréquenter le Musée aussi le mardi, car, pratiquement, M^{me} COUDERC et Melle PARE se sont dévouées pour accueillir ce jour-là pendant toutes les vacances.

Ajoutons que les objets de la vente étant tôt épuisés, M. Louis DESHOULIÈRES a fait diligence pour réapprovisionner le comptoir en un temps record.

Travaux réalisés : À la salle de réunion, pose de barreaux de fer forgé à la fenêtre donnant sur la place du Donjon, d'après un dessin de M. SAILHAN, et fixation d'un aérateur à l'ouverture opposée.

Au Musée :

- Assainissement et nivelage de la cour en vue de la protection des lieux contre le ruissellement des eaux de pluie, sous la conduite de M. PASSONI.
- Capitonnage de la vitrine des céramiques, dans la salle des Chevaliers, par Mme COUDERC, qui a mérité les remerciements que lui a prodigués le Président.

Exposition dans cette même vitrine par M. CAMUS des poteries par lui préparées et recollées avec patience et persévérance. Ces objets ont été trouvés dans le cul de basse-fosse du Château Baronnial et dateraient pour une part du XV^e siècle et des siècles antérieurs pour l'autre.

Cette nouvelle collection, intéressante et bien présentée, s'ajoute à l'attrait de la salle archéologique.

À la bibliothèque : rangement et nouveau classement des livres anciennement en notre possession et des nouveaux ouvrages acquis, entrepris par M. BHADRAVADI ;

Notons que le Musée a été l'objet d'une tentative de vol, mais heureusement sans profit pour les cambrioleurs.

Le Président en a fait déclaration à la Gendarmerie.

Il faut aussi parler des dons qui témoignent de la sympathie des personnes qui les offrent au Musée.

Nous avons reçu:

- Des monnaies anciennes et, parmi elles, une pièce d'argent de Charles V (1360-1380) trouvée dans le jardin de la Tour de Flins ;
- Un étui pour pièces d'or ;
- Un poids et un verre ancien ;
- Des vêtements : bonnets et culottes de dames ;
- Un outil pour fendre les merrains ;
- La notice d'emploi de la machine à lire exposée dans la salle du premier étage: « La femme et l'enfant » ;
- Une canne sculptée (1914-1918) accompagnée d'un diplôme d'artiste aux armées ;
- Des billets de banque allemands de 1920 à 1923 ;
- Un lot de cartes postales anciennes.

Au terme de ce rapport dans lequel j'espère avoir montré que l'activité de la Société Archéologique de Chauvigny ne se dément pas, je crois que les membres actifs ont lieu de se réjouir et tous les adhérents d'être satisfaits devant les résultats obtenus.

Micheline ROSIER.

**CHÂTEAUX
ET
MAISONS FORTES**

**DU
PAYS CHAUVINOIS**

VAUCOUR

L'automobiliste qui se rend de Chauvigny à Montmorillon par le chemin départemental n° 54 peut céder à la tentation de la vitesse que lui offre les grandes lignes droites de cette belle route.

Cependant, s'il est curieux de vieilles choses, il ne regrettera pas de l'abandonner par deux fois, quelques kilomètres avant le bourg de Leignes-sur-Fontaine :

Une première incursion, à droite de la route, le conduira au château de Champeau ; une deuxième, sur la gauche, lui permettra de découvrir celui de Vaucour.

C'est bien d'une découverte qu'il s'agit, car ces deux constructions sont tout à fait cachées et il semble, malgré leur intérêt, qu'elles n'aient jamais été étudiées.

La présente notice voudrait combler cette lacune en ce qui concerne Vaucour.

Le chemin rural qui, après avoir traversé Le Coudret, dessert le hameau de Vaucour longe tout d'abord les bâtiments d'une ferme.

En les contournant, on atteint une sorte de place entourée de bâtiments ruraux et au centre de laquelle se dresse le château.

C'est une tour carrée, percée de rares et petites ouvertures, cantonnées de quatre tourelles à bec et couvertes d'une toiture de quatre pentes en tuiles plates. Édifiée en pierres plates de couleur grise, cette construction a un aspect sévère, voire rébarbatif. À coup sûr, il ne s'agit pas d'une demeure de plaisance - mais est-ce même une demeure ? La question peut et doit être posée. .

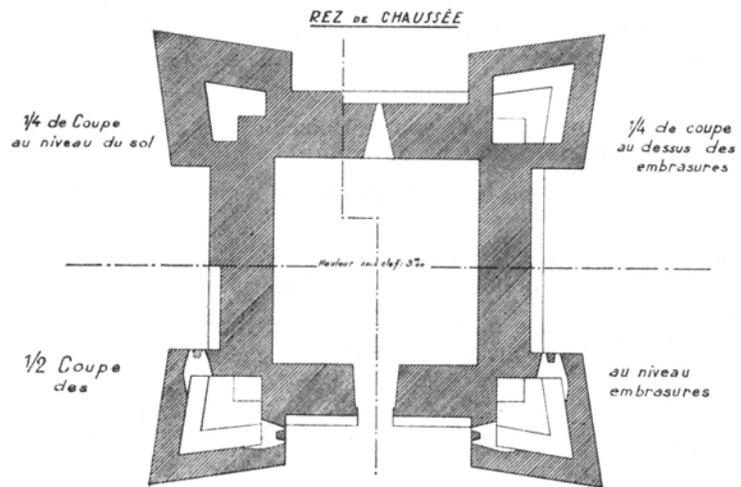
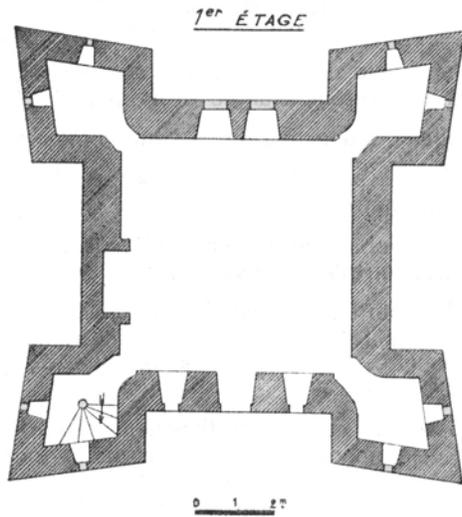
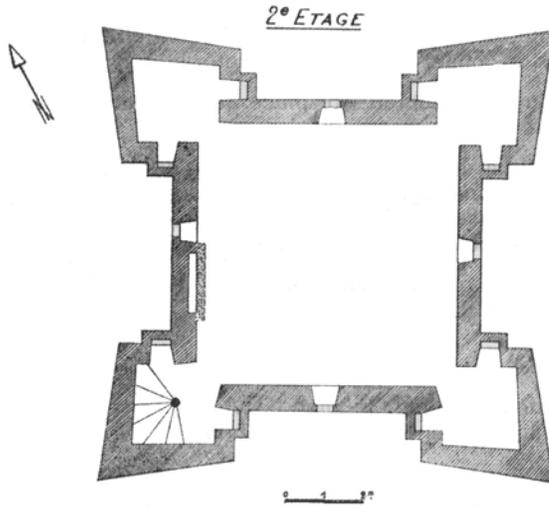
Pour essayer d'y répondre, nous décrirons successivement le site de Vaucour, sa configuration extérieure et intérieure, les systèmes de défense et nous tenterons, pour conclure, de dater la construction.

1) LE SITE - L'ENVIRONNEMENT

Vaucour est situé dans la partie nord-ouest de la Commune de Leignes-sur-Fontaine, à 3 Km à vol d'oiseau du Bourg et à 9 Km au sud-est de Chauvigny. Le hameau est édifié sur une croupe de faible hauteur qui sépare deux thalwegs secs. Le premier est le prolongement de la petite vallée dans laquelle coule, près de Leignes, le ruisseau du Salvert ; ruisseau qui se perd, 2 Km avant Vaucour, dans les gouffres du substratum calcaire. Le second descend de Fontprévoir : les eaux nées de la fontaine de ce nom, après avoir formé un court ruisseau, se perdent elles aussi dans le sous-sol.

La situation de Vaucour n'est que faiblement dominante et elle ne lui donne le commandement que sur une étendue de quelques kilomètres carrés.

En outre, l'absence de tout escarpement ne favorisait pas la défense.



Il faut cependant noter que la vallée sèche qui passe à Vaucour et se dirige vers Chauvigny, en s'approfondissant, procure en direction de cette ville des vues lointaines et qu'il devait être possible, de Vaucour de voir l'observatoire qui, près de la Galizière (commune de Chauvigny), a conservé un nom caractéristique : Le Guet¹.

Il ne semble pas que Vaucour ait été placé sur un ancien grand chemin, ni même à proximité d'une telle voie.

Actuellement, le château se présente comme une construction isolée, entourée des bâtiments de deux exploitations agricoles. Aucun de ceux-ci ne comporte des vestiges anciens qui permettent de penser qu'il y ait eu autrefois autre chose que le bâtiment existant : par exemple une enceinte extérieure ou un logis.

On peut donc supposer que la tour, cantonnée de tourelles, visible de nos jours, a toujours constitué la totalité du château.

2) LE PLAN DU CHATEAU

S'il n'est pas vraiment original, le plan de Vaucour est peu répandu pour un aussi petit ouvrage, et il est unique dans le pays Chauvinois.

Rappelons qu'il s'agit d'une tour isolée.

Cette tour carrée, dont les côtés – s'ils allaient jusqu'au sommet des angles droit – mesureraient 8 m de longueur, est cantonnée de quatre tourelles en éperon : les becs de ces derniers s'inscrivent dans un carré de 11,50 m de côté.

Ces becs forment un angle de 74°. À partir du sommet, leurs deux côtés ont une longueur de 3,50 m, jusqu'à un retour à angle droit long de 1,30m qui rejoint la tour.

Les courtines de celle-ci, d'une tourelle à l'autre, mesurent 4,70.

Les dimensions ci-dessus sont des moyennes, car d'un côté à l'autre il y a des différences de quelques centimètres.

Ce plan frappe au premier abord par sa similitude avec celui d'un fort bastionné, comme on en a tant construit du XVI^e au XVIII^e siècle.

Nous discuterons plus loin les arguments que l'on peut en tirer pour dater la construction de Vaucour, mais nous ferons tout de suite une remarque : c'est que les très faibles dimensions du château et, à fortiori, des ses tourelles d'angles ne permettent guère d'assimiler celles-ci à des bastions.

Cependant, le tracé adopté permet un flanquement parfait des côtés saillants de chaque tourelle par le tir de l'embrasure extérieure de la tourelle opposée. Tout angle mort est supprimé. Or, c'est précisément à ce résultat que tendent tous les tracés polygonaux des fortifications modernes (à partir du XVI^e siècle), dont Vauban a été le plus illustre protagoniste.

Le plan de Vaucour est donc d'une construction très ingénieuse.

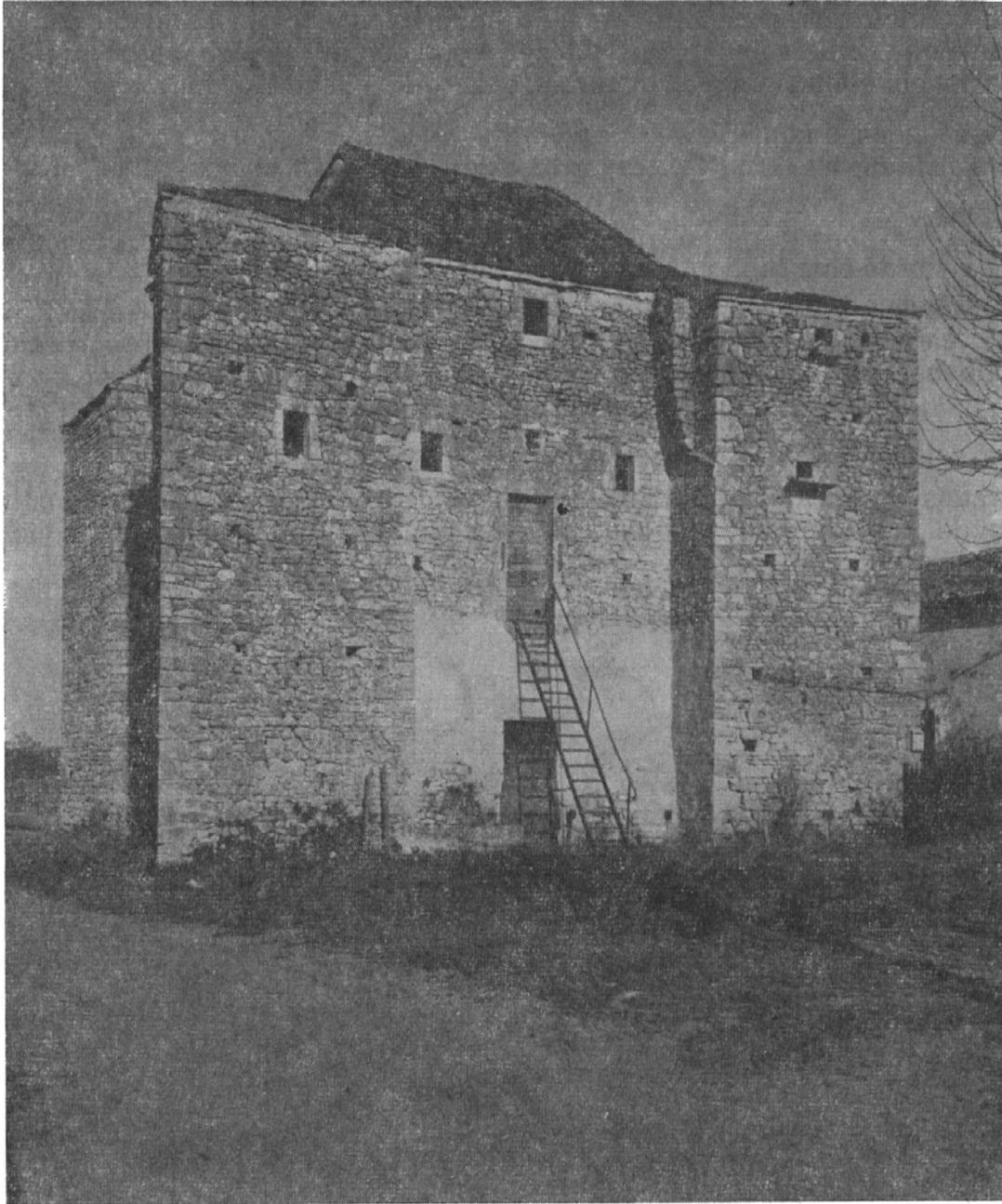
¹ À côté de la ferme du Guet existe une autre ferme, qui porte également le nom de Vaucour, dont REDET (Dictionnaire topographique du Département de la Vienne) indique qu'elle est mentionnée en 1307 sous la forme VAUCORP.

3) L'EXTERIEUR

Au premier coup d'œil, Vaucour apparaît comme une construction massive, pauvre en ouvertures et sans aucune recherche de parure.

Les quatre côtés, de même forme et de même dimensions, ne diffèrent que par les ouvertures.

La façade sud, qui en est le mieux pourvue, possède une porte au rez-de-chaussée, de deux fenêtres au premier étage.



Cliché Inventaire Général

La façade nord est percée d'une meurtrière au rez-de-chaussée, de deux fenêtres au premier étage, d'une fenêtre au deuxième étage.

Les façades est et ouest ne possèdent que deux fenêtres au deuxième étage.

Enfin, les tourelles sont pourvues sur leurs faces latérales d'embrasures doubles au rez-de-chaussée et de très petites ouvertures au premier étage.

Les portes et les fenêtres sont assez fortement ébrasées, leurs jambages ne comportent ni chanfrein ni moulure ; aucune décoration, leur aspect modernes incite à se demander si elles sont contemporaines de la construction de la tour ou si elles ont été ajoutées ultérieurement dans le but de rendre celle-ci plus habitable.

Aux huit angles rentrants situés à l'intersection des façades de la tour avec les tourelles, des bretèches sont construites au niveau du deuxième étage.

Elles reposent sur deux consoles entre lesquelles s'ouvre un trou rectangulaire destiné au jet de projectiles. Leur position aux angles et leur grand nombre font que l'identification de ces ouvrages avec des latrines n'est pas admissible.

La partie supérieure des murs est garnie d'un cordon horizontal de pierre de taille de faible saillie.

La toiture, à quatre pentes, y repose directement.

La couverture est en tuiles plates.

À l'exception des encadrements des ouvertures principales et du cordon, qui sont en pierre de taille, toutes les autres parties sont construites en petits moellons irréguliers de forme plate et allongé, matériau que fournissent des carrières locales.

Il n'y a aucun enduit, ni vestige d'enduit, sauf sur la partie inférieure de la façade sud, sur une hauteur de 3 m., cette partie est crépie à la chaux.

4) L'INTERIEUR

Le rez-de-chaussée :

Le rez-de-chaussée, de plain-pied avec le sol extérieur, comporte dans la tour une salle unique, carrée, de 5,27 m de côté. On y accède, au sud, par une porte de 0,90 m de largeur à l'opposé de laquelle se trouve une meurtrière large de 0,15 m à l'extérieur et de 0,82 m à l'intérieur, ébrasée seulement vers l'intérieur.

Cette salle est voûtée en berceau.

L'intrados de la voûte ne laisse pas apparaître les pierres qui la constituent, mais une couche de mortier dans laquelle se sont moulées les planches des couchis sur lesquels la voûte a été édifiée.

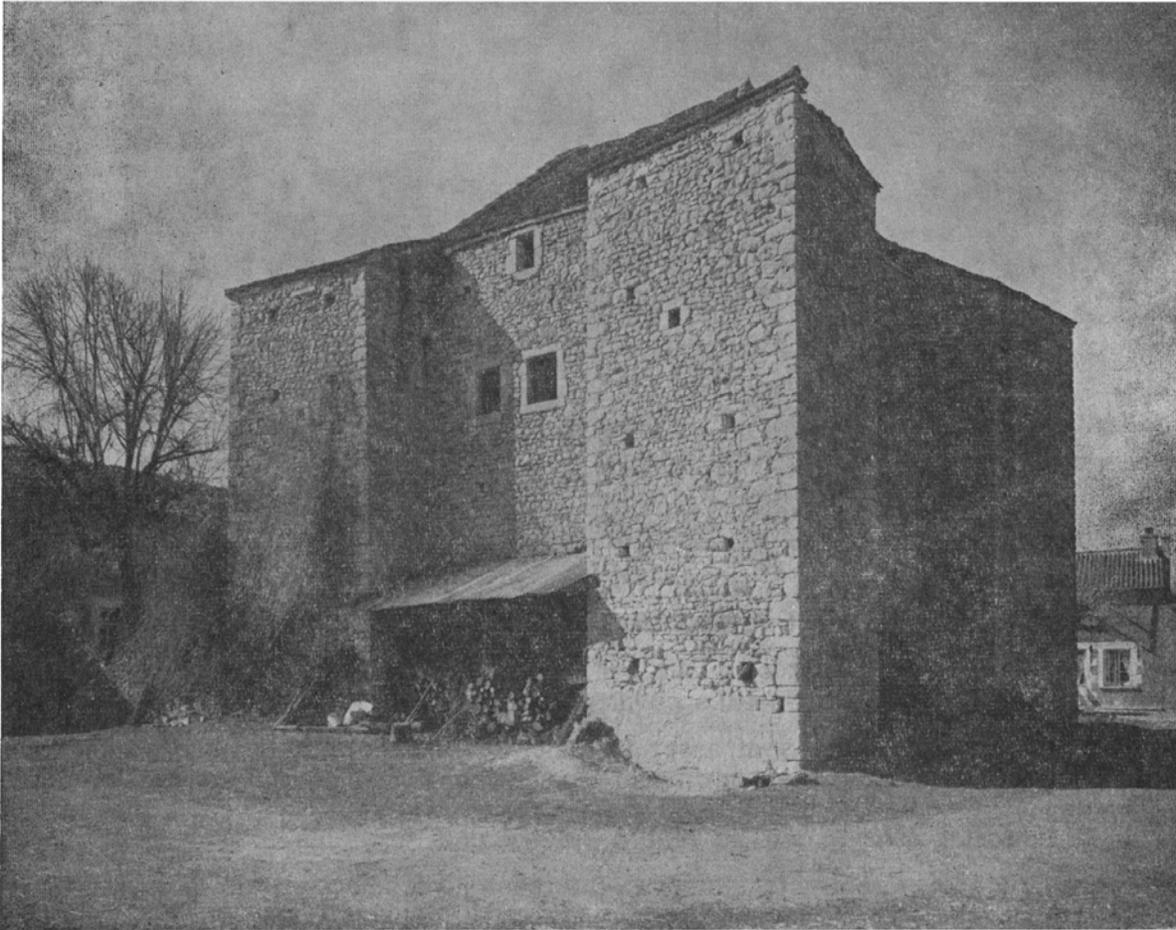
La hauteur sous clef est de 3 m au-dessus du sol actuel en terre battue.

Deux petites fenêtres hautes dans sa façade sud ont été bouchées.

Il n'y a aucune ouverture permettant d'accéder aux tourelles d'angle, ni aucune trace qui puisse laisser supposer que de telles ouvertures aient existé et aient été bouchées.

Cependant, chacune de ces tourelles possède au rez-de-chaussée une pièce de forme quadrangulaire, à laquelle on ne peut accéder qu'à partir du premier étage. À vrai dire, de nos jours, seule la salle basse de

la tourelle sud-ouest est encore accessible au moyen d'un escalier en bois, qui dessert tous les étages du bâtiment.



Cliché Inventaire Général

L'accès aux salles basses des trois autres tourelles devait se faire par une trappe percée dans le plancher du premier étage, ouvertures qui ont été condamnées ultérieurement.

Le premier étage :

On entre au premier étage par une porte dont le seuil est situé à 3,20 m de hauteur au-dessus du sol.

L'accès se fait actuellement par une échelle en fer, certainement moderne ; mais il n'y a aucun vestige d'escalier en maçonnerie.

On peut donc penser que cette disposition, favorable à la défense (et d'ailleurs classique dans les donjons du Moyen Age), a été maintenue même à l'époque où le bâtiment a été utilisé comme logis – et que l'accès à la porte se faisait au moyen d'une échelle ou, ultérieurement, au moyen d'un escalier en bois facilement démontable.

L'étage comporte :

- Dans la tour, une salle carrée de 5,95 m de côté ;
- Dans la tourelle sud-ouest, la cage d'escalier ;

- Dans les trois autres tourelles, une petite pièce quadrangulaire à laquelle on accède par un passage pratiqué dans l'épaisseur des murs.

La grande salle est éclairée par deux fenêtres larges de 60 cm dans la façade nord et deux larges de 35 cm dans la façade sud.

Ces fenêtres très ébrasées, sont percées à une hauteur importante au-dessus du sol.

Les pièces de tourelles sont éclairées chacune par deux petites fenêtres hautes, de forme carrées.

La grande salle possède, à l'ouest, une grande cheminée rectangulaire dont le foyer est large de 1,61 m. Les montants et le manteau, en pierre, sont taillés à angle droit sans aucune décoration ni moulure. Le sol de la salle est revêtu d'un carrelage en terre cuite rouge qui se prolonge dans les pièces des tourelles.

Le deuxième étage :

Le plan du deuxième étage est le même que celui du premier.

La grande salle est plus grande en raison de la diminution de l'épaisseur des murs : elle est de 6,70 m de côté.

Elle est éclairée par quatre fenêtres : une au milieu de chaque côté ; on a ainsi des vues dans toutes les directions.

La paroi intérieure du conduit de fumée, venant du premier étage, est démolie, mais il n'y a pas trace qu'une cheminée ait existé au deuxième étage.

Les petites pièces des tourelles, ainsi que la cage d'escalier de la tourelle sud-ouest, donnent accès aux huit bretèches (deux par pièce) dont l'ouverture est au niveau du plancher de l'étage.

Ces bretèches, de section à peu près carrée, ont en moyenne 0,60 m de profondeur et 0,60 de largeur. L'ouverture, rectangulaire, est longue de 0,60 m et large de 0,16 m.

Le sol et tout l'étage est carrelé.

Il n'y a pas de plafond ; l'étage ouvre directement dans les combles.

La charpente, apparente, est de disposition classique ; elle est de belle facture.

5) L'ORGANISATION DE DÉFENSE

Toute fortification repose sur l'emploi combiné de défenses passives ; murs, fossés ou autres obstacles, et de défenses actives ; embrasures pour les armes de toutes nature, dispositifs permettant le jet de projectiles divers.

À Vaucour, il n'y a pas de fossés et il ne semble pas qu'il y en ait jamais eu – ce qu'explique la nature rocheuse du sous-sol. Les défenses passives sont donc constituées exclusivement par les murailles.

Celles de la tour proprement dite ont à leur base une épaisseur de 1,55 m, réduite à 0,98 m au premier étage et à 0,62 m au deuxième.

Celles des tourelles ont seulement 0,65 m d'épaisseur au rez-de-chaussée, mais la partie inférieure des deux côtés de l'angle saillant est renforcée à sa base par un contrefort dont le dessus forme banquette pour les tireurs utilisant les embrasures. Au total, l'épaisseur de ces côtés à leur base atteint 1,15 m.

En outre, aux quatre angles de la tour, à l'intérieur des tourelles, un contrefort carré de 0,65 m de côté vient renforcer le rez-de-chaussée à un endroit où, sans cela, l'épaisseur des maçonneries serait seulement de 40 centimètres.

Ces épaisseurs, dans leur ensemble, sont modestes si on les compare à celles des courtines et des tours des grandes forteresses médiévales ; elles ne sont pourtant pas négligeables et paraissent bien proportionnées aux dimensions de château ; ouvrage modeste, celui-ci ne pouvait espérer résister victorieusement à un siège conduit avec des moyens puissants, notamment des machines de siège ou de l'artillerie ; mais il était à l'abri d'un coup de main ou d'une attaque par une troupe ne possédant que des armes portatives.

Les défenses actives sont de deux ordres ; les embrasures et les bretèches. Il n'y a aucune trace de crénelage.

Les embrasures :

Les embrasures des tourelles, au nombre de seize, sont groupées par deux dans chacune des faces en retour des tourelles ;

Grâce à la perfection du plan, elles assurent un flanquement complet de toutes les parties de l'ouvrage.

Chacune d'elles a une hauteur de 0,17 m à 0,20 m et une largeur de 7 à 8 cm. Les deux embrasures jumelées sont séparées par un petit merlon de maçonnerie de 20 à 25 cm d'épaisseur.

À l'intérieur, l'ébrasement, qui empiète sur l'épaisseur du mur, porte à 0,75 m la largeur de l'espace offert au tireur. Celui-ci pouvait se tenir debout sur la banquette constituée par le renfort des murs que nous avons mentionné au paragraphe précédent.

Malgré cette commodité, il n'est pas douteux que les tireurs devaient être peu à l'aise dans cette casemate exigüe ; et nous pensons, pour cette raison, qu'il ne devait y en avoir, au plus, que deux par casemate : un pour chaque couple d'embrasures jumelées – ce qui ferait huit au total pour le château.

Quelles armes pouvaient-ils utiliser ?

La très faible hauteur des embrasures laisse supposer qu'elles n'ont pas été faites pour le tir à l'arc.

Reste, selon l'époque admise, l'arbalète ou les armes à feu portatives, car le peu de place disponible dans les casemates élimine les pièces d'artillerie, même de faible calibre.

L'embrasure existant dans le mur nord de la salle voûtée du rez-de-chaussée a des proportions (0,48 m de hauteur, 0,15 m de largeur à l'extérieur, 0,82 m de largeur à l'intérieur) qui rappellent davantage une archère.

Enfin, il faut souligner l'existence à la partie supérieure de la voûte de cette même salle de trois petites ouvertures la faisant communiquer avec la salle du premier étage. Deux d'entre elles, en forme de tronc de pyramide évasée vers le bas, étaient destinées sans aucun doute à surveiller du premier ce qui se passait dans le local inférieur et très probablement, à tirer sur un ennemi qui aurait réussi à y pénétrer. Si on voulait bien se souvenir de ce que l'accès au château ne pouvait se faire que par la porte du premier étage, on doit voir là un dispositif complémentaire de défense rapprochée.

Les bretèches :

Nous ne reviendrons pas sur leur description, faite au précédent chapitre.

Rappelons qu'elles sont situées aux huit angles rentrants de l'enceinte.

Elles semblent destinées, soit à l'utilisation d'armes tirant vers le bas (arbalètes ou armes à feu), soit aussi au jet vertical de projectiles divers (pierre, liquides brûlants, etc...).

Le bas des murailles de la tour présente sur une hauteur de 1,70 m un fruit de 0,25 m destiné à la renforcer, mais sans doute aussi à faire ricocher vers l'extérieur les projectiles lancés des bretèches.

L'ensemble de ces défenses actives est très complet et cohérent. Il devait permettre à une garnison d'une douzaine d'hommes de soutenir un assaut d'une certaine vigueur – mais sûrement pas un siège de grande durée, car il n'y a trace dans le château ni de puits ni de citerne.

6) MODIFICATIONS

Le château, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, est-il inchangé depuis sa construction ou bien a-t-il subi des modifications importantes ? la réponse à cette question est primordiale si l'on veut tenter de dater la construction.

Le propriétaire actuel, M. PAILLE, rapporte une tradition, qui serait ancienne, selon laquelle une importante réduction de la hauteur de la tour aurait été effectuée à l'époque moderne, ce qui aurait entraîné la reconstruction complète des charpentes et de la couverture.

Aucun document ne vient étayer cette tradition qu'il convient toutefois de discuter.

En faveur de la réduction de hauteur, nous retiendrons la forme assez maladroite et lourde de la toiture qui ne paraît pas « à sa place » sur le château, ainsi de l'absence de tout crénelage (si toutefois nous admettons que le château date d'une époque où ce type de défense était en faveur).

Nous retiendrons surtout le fait que l'escalier de la tourelle sud-ouest se prolonge de quelques marches au-dessus du palier du deuxième étage.

Contre la réduction de hauteur, nous retiendrons la présence, à la partie supérieure des courtines, d'un cordon de pierre de taille en saillie sur le nu des murs et qui paraît bien destiné à en souligner le couronnement – et surtout le fait que, à leur sommet actuel, ces murs sont de très faible épaisseur (0,62 m). On a peine à imaginer qu'ils aient pu porter plusieurs étages.

Nous pensons en conséquences que si, à la suite de détériorations dans les parties hautes, la tour a été réduite (peut-être d'un petit étage) et qu'un éventuel crénelage ait été démoli, cela n'a pu jouer que sur une faible hauteur (3 à 4 m au plus).

Outre un changement de hauteur, Vaucour a pu recevoir des aménagements nouveaux destinés à augmenter son habitabilité. Dans ce domaine, nous paraissions avoir au moins une certitude : le revêtement de sol du premier étage, constitué, comme nous l'avons dit, de carreaux de terre cuite, se prolonge sans interruption, ni sans aucune ouverture, dans les tourelles d'angles, à l'exception de celle contenant l'escalier. De ces trois tourelles, et qui constituaient l'essentiel du dispositif défensif du château. On a donc là la preuve que celui-ci a subi une transformation destinée à le rendre plus confortable à une époque où l'on avait renoncé à l'utiliser à des fins militaires.

Il n'est plus abusif de supposer que la construction de la cheminée (dont la facture très simple accuserait le XVII^e siècle) et peut être l'ouverture ou un remaniement de certaines fenêtres soit contemporaines du carrelage.

7) ESSAI DE DATATION

Dès le premier examen de Vaucour, on est frappé d'un contraste entre modernisme et archaïsme qui s'y côtoient:

Archaïques sont les bretèches et l'archère, du rez-de-chaussée, le style sévère de la construction et sa grande hauteur.

Modernes sont le plan polygonal : les embrasures (très petites) des tourelles, la facture de la cheminée et celle des fenêtres.

Nous éliminerons tout de suite ce dernier élément, en considérant qu'il a pu être le résultat d'une modification, comme nous avons vu au paragraphe précédent.

Reste l'opposition apparente entre les dispositifs archaïques: bretèches et archère, et le plan polygonal moderne.

Comme il n'est pas admissible que le plan ait été changé après coup, il reste deux possibilités: ou bien la tour de Vaucour a été construite très tôt - disons au XIV^e ou au XV^e siècle, époque où les mâchicoulis et les bretèches étaient d'usage courant, et le plan adopté était très en avance sur son temps. Hypothèse fort peu vraisemblable - ou bien elle a été construite à une époque où les ouvrages de défense polygonaux étaient suffisamment répandus pour qu'on songe à en faire usage même dans une construction d'aussi faible importance, et on y a utilisé avec beaucoup de retard des systèmes de défense de conception ancienne.

En faveur de cette deuxième hypothèse, nous noterons qu'il, y a de nombreux exemples de châteaux forts construits tardivement avec des, défenses de type absolument périmé nous citerons :

- **Au XVI^e siècle**, le château de Monbazillac (Périgord construit en 1540) ; celui de la Motte au Cheylard (Vivarais), dont l'allure générale et les bretèches multiples ne sont pas sans rappeler Vaucour.

- **Au XVII^e siècle**, le château de Kergournadeac's, près de Saint-Pol-de-Léon, construit vers 1680, flanqué de tours rondes avec galerie crénelée sur mâchicoulis. C'est il est vrai, aux dires de M. RITTER, « le dernier château fortifié construit en France »².

Mais il existe aussi des châteaux tardifs combinant les systèmes anciens et nouveaux. Le plus typique, cité par M. RITTER, est celui de Montbras, près de Vaucouleurs, construit entre 1598 et 1611, couronné de mâchicoulis, mais flanqué de quatre tours qui, « tournant vers l'extérieur l'angle formé par la jonction de leurs deux grands côtés, se relie aux façades par deux pans rectilinéaires »³. C'est là tout à fait la disposition de Vaucour.

En définitive, nous pensons que Vaucour a pu être construit dans le cours du XVI^e siècle et qu'il a été modifié pour le rendre plus habitable au XVII^e siècle.

² RITTER : « Châteaux, donjons et places fortes », p. 175.

³ RITTER : op. cit., p. 160.

En son état primitif, il devait être destiné à servir de refuge contre les bandes armées, en période troubles.

Ultérieurement, il a dû devenir une résidence permanente, sans exclure, peut-être, toute préoccupation de défense.

Ces déductions, forcément incertaines, pourraient être confirmées ou infirmées si des découvertes d'archives permettaient d'écrire l'histoire de Vaucour.

Malheureusement, la moisson en ce domaine est très maigre : dans son dictionnaire topographique du Département de la Vienne, REDET mentionne Vaucour comme un ancien fief relevant de la châellenie de Touffou et donne la référence d'un acte figurant au Grand Gauthier⁴, folio 106 quinto.

Nous avons recherché ce texte, daté du 12 mars 1403 (1404 selon le nouveau calendrier).

Il y est dit que « Pierre de Saint-Savin, écuyer, seigneur de l'Age Gandelin⁵ ... possède..... la maison du Codret⁶ (et divers autres biens)... lesquels tiennent les Moreau, Vezins et Blanchet de Vaucorp ».

Plus loin, il est question de « gagnage⁷ de Vaucorp ».

On peut en déduire que, au début du XV^e siècle, existait une famille Blanchet de Vaucour : mais cela ne nous apprend rien sur l'existence d'un château à cette époque.

Les propriétaires actuels, M. et M^{me} PAILLE, demeurant à Vaucour, nous ont rapporté une tradition selon laquelle le château aurait appartenu « il y a quatre cents ans » aux Mayaud.

Peut-être s'agit-il de la famille Mayaud qui a donné plusieurs sénéchaux à Chauvigny.

Beaucoup plus tard, le château aurait appartenu au comte Goufreau de Blom, puis successivement aux époux Maurin, Rebic et Métivier.

P. SAILHAN.

⁴ Grand Gauthier : cartulaire aux Archives départementales de la Vienne.

⁵ Maison rurale de la Commune de Leignes-sur-Fontaine, ancien fief (REDET, op. cit.).

⁶ Le Coudray, ferme près de Vaucour, Commune de Leignes-sur-Fontaine.

⁷ Gagnage = prairie.

EXCURSION DU 12 SEPTEMBRE 1971 EN LIMOUSIN

*« Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Six forts chevaux tiraient un coche »
LA FONTAINE (Voyage en Limousin).*

Les membres de la Société Archéologique, ayant été fort satisfaits du mode de transport commun emprunté lors de la promenade à Saintes en 1970, laissèrent à Chauvigny leurs « carrosses » pour monter dans le coche du XX^e siècle, en l'occurrence un car, qui les attendait place de Trino.

Après les bavardages et la photo rituelle, le départ fût pris à 8 heures en direction du Sud.

Passé Montmorillon, comme nous signale notre Président dans l'itinéraire de voyage qu'il a rédigé à notre intention, « nous pénétrons en Limousin dont les plateaux gagent insensiblement de l'altitude. Le paysage change pourtant presque d'un seul coup ; il devient bocager, semé de bois touffus, et partout éclate l'opulence des prairies.

Nous arrivons à la Collégiale du Dorat, au rendez-vous pris avec le curé doyen qui nous guide dans une visite documentée et attrayante de son église, l'une des plus grande, des plus complètes et des plus belles du style roman limousin. Après le grand portail et ses chapiteaux en serpentines, nous admirons dans l'église la cuve baptismale carolingienne ornée de lions-léopards à queue feuillue qui, actuellement, sert de bénitier. L'aspect intérieur de l'édifice, bâti dans la seconde moitié du XII^e siècle, donne une grande impression de dépouillement. Nous descendons dans la belle crypte du XI^e siècle, admirablement conservée, qui fut le départ de la construction. Dans la sacristie, de très beaux objets, dont une croix reliquaire du XIII^e siècle et une Pieta du XV^e siècle.

Au cimetière, on a une vue d'ensemble sur les parties orientales ; les cinq chapelles soutenant la courbe du déambulatoire, dont celle du milieu reste témoin des fortifications du XV^e siècle avec ses bretèches, créneaux et archères, et le grand clocher octogonal à trois étages surmonté d'une longue et fine flèche (fin du XIII^e) qui soutient à 60 m du sol, un ange doré.

Une courte promenade dans le vieux quartier nous mène à la porte Bergère qui, avec ses mâchicoulis, demeure seule des quatre portes de l'enceinte. Rien ne reste du vieux château des Comtes de la Marche.

À partir du Dorat, la toponymie nous indique d'ailleurs que nous venons de franchir une frontière: celle qui sépare la langue d'oïl de la langue d'oc. Nous gagnons ainsi Châteauponsac encadré par les deux pittoresques vallées de la Gartempe et de la Semme.

« Cité de tous les âges », Châteauponsac présente des témoignages de toutes les époques d'un passé remontant à la préhistoire. Les collections du Musée présentées dans un ancien prieuré aménagé au XV^e siècle, en « maison fort », depuis le polissoir préhistorique en passant par les poteries et verreries romaines jusqu'aux documents de l'ancien régime et de la révolution, attestent de l'intérêt de cette petite cité.

Son église Saint-Thyrse, construite au XII^e siècle, montre un dispositif exceptionnel ; les quatre arcades romanes très élégantes qui s'ouvrent de part et d'autre entre les chœurs et ses collatéraux. À la croisée du transept, une chaire en pierre de 1642 s'orne d'un aigle pour pupitre.

Sur la place, on passe par la porte Peyrine pour profiter de la vue sur le vieux pont gothique où aboutit un authentique tronçon de voie romaine.

Par les petites routes qui serpentent dans les vallonnements du Limousin, nous gagnons Ambazac par Compreignac avec son église fortifiée du XII^e siècle et surtout du XV^e, type le plus complet des églises fortifiées de la région limousine, la Crouzille avec ses mines d'uranium et ses étangs.

Le curé d'Ambazac nous attend pour nous faire découvrir la magnifique châsse reliquaire de Saint Etienne, décorée d'émaux champlevés et de gemmes, ainsi que la dalmatique en soie mozarabe du XI^e siècle, don de l'Impératrice Mathilde, épouse d'Henri V d'Allemagne .

Un repas appétissant dans un restaurant sympathique nous attendait à La Jonchère. Nous pûmes déguster un excellent pâté en croûte typique de la région et le coquelet flambé nous parut délectable. Ajoutez à cela le melon glacé de l'entrée, le plateau de fromages bien garni, la glace et le café et vous comprendrez que l'ambiance était bonne pour commencer l'après-midi.

Promenade touristique dans les Monts d'Ambazac, court arrêt à Sauvagnac, petit village très limousin au pied du Puy de Sauvagnac (701 m), dont une statue de Notre Dame, du XIII^e siècle, dans la modeste église est l'objet d'un important pèlerinage. Sur la place, une croix des Templiers et non loin un petit musée rustique.

Nous reprenons les méandres de la route parmi un paysage verdoyant peuplé de forêts de chênes et de châtaigniers, de bruyères en fleur, jusqu'à Bénévent-l'Abbaye. Un arrêt pour visiter l'église du XII^e siècle d'un roman limousin d'une grande homogénéité et pour voir derrière l'église les quelques bâtiments qui subsistent de l'ancienne abbaye ; une petite halte près de la fontaine et nous repartons vers La Souterraine.

Au passage, nous donnons un regard à la tour de Bridier, du XIV^e ou XV^e siècle, qui fut le siège d'une des sept baronnies du Poitou.

À La Souterraine, visite de l'église et sous le chœur de la crypte où se trouve encore la « cella » d'un temple gallo-romain avec murs d'un grand appareil. Un coup d'oeil à la porte Saint-Jean et l'heure nous incite à regagner notre ville.

En somme, une excursion intéressante où nous avons pu jouir du charme de paysages harmonieux et reposants et de l'attrait de monuments de ce passé que nous aimons tant.

Micheline ROSIER.

À PROPOS DE SAINT-PIERRE DE LA VILLE HAUTE

Notre Société possède dans ses archives plusieurs documents (lettres ou copies de lettres essentiellement) ayant appartenu à M. Henri Armand Germonneau du Charaud (1179-1863), Maire de Saint-Martial sous le Premier Empire, puis Maire de Chauvigny sous la Restauration. Ces papiers avaient été conservés par M. l'abbé Chambert, dernier curé de Saint-Pierre de Chauvigny ; et c'est, ainsi que lorsque la Société prit possession de l'ancien presbytère pour y aménager le musée, furent retrouvés ces papiers qui intéressent l'histoire de notre cité. La plupart de ces archives concernent les relations entre le Maire de Chauvigny et le curé de Saint-Pierre de Ville Haute.

Deux documents, toutefois, ont été rédigés par M. du Charaud dans le but de servir à l'histoire de l'église Saint-Pierre. Le premier n'est qu'une courte note rédigée à propos de l'« inventaire des reliques estants en l'église de Saint-Pierre de Chauvigny » fait le 2 juillet 1561¹, pièce qui est conservée dans les archives du Chapitre de Saint-Pierre aux Archives départementales de la Vienne ; une copie en avait vraisemblablement été mise sous les yeux de M. du Charaud (peut-être par le chanoine Aubert, avec lequel il était en correspondance au sujet de l'histoire de Chauvigny), ce qui lui suggéra la rédaction de la note suivante :

« Note. L'inventaire ci-joint a remis dans la mémoire de l'auteur de cette note la tradition suivante :

« Un des évêques, faisant sa tournée épiscopale, n'ayant pas trouvé les authentiques dans la châsse contenant le bras de Saint-Jérôme, offert comme relique à la vénération des fidèles², ordonna que ce bras serait retiré de cette châsse ; que l'un des piliers de l'église serait ouvert pour recevoir ces ossements et refermé ensuite. La chapelle de saint Jérôme occupait le fonds du transept à droite, ne se pourrait-il pas que ce fût un des piliers les plus voisins de ce point qui recelât ces ossements ?

« Cette tradition exige une petite dissertation critique pour reconnaître l'évêque qui, par cette ordonnance, rendait hommage à la vérité qui doit toujours accompagner les saints objets du culte de la religion catholique.

« Cet évêque avait fait inscrire son ordonnance sur les registres capitulaires de la collégiale de Saint-Pierre de Chauvigny, aujourd'hui disparus par suite de la Révolution, et à peu, près en ces termes : Nous... Évêque de Poitiers, ayant visité **l'antique Eglise de Saint-Pierre de Chauvigny**, et ayant fait ouvrir la châsse qui renfermait un bras prétendu être un bras de saint Jérôme, et, n'ayant pas trouvé les titres prouvant l'authenticité de cette relique, avons ordonné, etc., etc. (sic)³. Or quel pourrait être ce saint Evêque ? »

Et M. du Charaud de se lancer dans une « dissertation critique » qui manque pour le moins d'intérêt, puisqu'il avait cru lire la date de 1661 au lieu de celle 1561 qui est celle de l'inventaire, ce qui l'amène à démontrer, évidemment à tort, que l'Evêque en question était Mgr Barberini. Ayant pris conscience de son

¹ Signalé par REDET dans B.S.A.O. 1843 ; le travail de M. du CHARAUD fait allusion à plusieurs reprises à la publication de M. REDET.

² C'est devant cette relique que l'on faisait des testaments (M^{me} LABANDE-MAILFERT : Poitou Roman. Zodiaque, 1957, p. 122).

³ Souvenirs curieusement précis !

erreur, l'auteur ajoute d'ailleurs à la fin de la note :

« Tout cela est à changer à raison de la date de cet inventaire bien antérieur à l'époque où l'auteur de la note croyait qu'il avait été fait. » Cette petite note a le mérite de nous rappeler une tradition conservée à la fin de l'Ancien Régime quant au sort de cette relique ; suscitera-t-elle chez certains le désir d'examiner de près les piliers du transept sud de l'église ou pensera-t-on que cette relique a dû vraisemblablement, comme toutes celles que possédait alors l'église, disparaître lors du siège et du pillage de 1569 par les troupes de Coligny ?

Mais cette note est loin d'avoir l'intérêt de la notice au milieu des feuillets de laquelle elle se trouvait. Cette notice se présente sous la forme de quatre pages couvertes d'une écriture ferme, mais des ratures et des renvois nombreux donnant à penser qu'il s'agit là d'un brouillon demeuré entre les mains de son auteur (y a-t-il eu d'ailleurs une autre rédaction ?). L'existence de cette notice, qui ne fut jamais publiée, nous était cependant connue par le livre, si précieux pour tous ceux qu'intéresse l'histoire de Chauvigny, de M. Charles Tranchant : « Chauvigny de Poitou et ses monuments » ; en effet, la description et l'historique qu'il fait de l'église Saint-Pierre, M. Tranchant emprunte largement le travail de M. du Charaud dont il dit : « (son) témoignage (...) était très direct ; M. du Charaud a toujours vécu dans le pays où il était né et où il est mort »⁴. Voici donc, garanti par un historien indiscuté, le témoignage de M. du Charaud qui, adolescent, connut l'état de l'église Saint-Pierre à la fin de l'Ancien Régime.

« De l'Église de Saint-Pierre de Chauvigny depuis l'année 1789 »

« L'entretien de l'église Saint-Pierre de Chauvigny, anciennement collégiale, était une des obligations de l'Evêque qui était le premier dignitaire du Chapitre. L'un des évêques de Poitiers (on ne sait lequel) abandonna au chanoine le revenu qui lui appartenait en qualité de premier dignitaire ; alors ces derniers furent chargés de pourvoir non seulement, aux dépenses intérieures pour le service divin journalier, mais encore à toutes les réparations, tant intérieures qu'extérieures, que pourrait exiger l'édifice. Postérieurement à cette disposition, les chanoines obtinrent de l'un des successeurs du cessionnaire qu'ils feraient murer, trois croisées de chaque collatéral vers la grand'porte et celle du grand pignon à l'ouest, moins une très petite qui dut être laissée au milieu de cette dernière.

« Les réparations dont étaient chargés les chanoines n'étaient pas toujours faites quand le besoin l'exigeait et d'une manière convenable, les charpentes surtout étaient dans le plus mauvais état ; les pièces principales étaient pourries. L'église, qui portait les traces d'anciens incendies, dans son intérieur et sur ses voûtes, - avait sans doute subi cette dévastation lors des guerres de religion⁵ ; et alors les charpentes qui, d'ailleurs, d'après les proportions du bâtiment, auraient été fort dispendieuses, furent faites, vu le peu de moyens qui y furent appliqués, avec une grande lésinerie⁶. Aussi la solidité en fut-elle affectée. Sur plusieurs points, cette charpente était étayée par des bûches reposant sur les voûtes. Enfin, cette église, fort mal entretenue et d'ailleurs en raison de sa position très élevée et très en prise aux grandes tempêtes, était en très mauvais état lorsque la révolution de 1789 éclata ; et comme, peu de temps après l'assemblée nouvelle, dite constituante, supprima les chapitres, les chanoines, en quittant leurs stalles, perdirent leurs revenus et ne portèrent pas la rigidité de leur conscience jusqu'à laisser en parfait état les bâtiments canoniaux.

⁴ Charles TRANCHANT : « Notice sommaire sur Chauvigny de Poitou et ses monuments » (2^e édit. 1884, page 93 - Voir aussi pp. 89, 94, 95, 98 et 99.)

⁵ Incendies et pillages de 1569 par les troupes protestantes de l'Amiral de Coligny, et aussi destructions par les soldats du marquis Charles Chasteigner de la Roche en 1652.

⁶ « Lésinerie », mais peut-être aussi la diminution relative des revenus ecclésiastiques que l'on observe généralement à cette époque, en fût-elle la cause.

À partir de 1789, cette église alors en mauvais état fut plus de quinze ans sans recevoir aucune réparation; mais, après le Concordat, MM. Delauzon (ancien chantre du chapitre qui avait été déporté pendant la révolution, étant rentré en France dès 1820), Germonneau du Charaud père, Vezin de Mont Martin, qui demeurait alors dans la ville haute, et M. Ardillaux, prêtèrent chacun 240 F⁷, ce qui produisit une somme suffisante aux plus pressants besoins et plus particulièrement aux couvertures et aux vitraux⁸ qui étaient dans le plus pitoyable état. À diverses fois, l'église, qui avait servi de temple décadaire, reçu aussi des prisonniers ; ces derniers y avaient commis de grands dégâts ; ils brûlèrent diverses parties de boiserie, soit du chœur, soit de l'intérieur ou des autels. Lorsque M. Guillemot devint en 1807 curé de la paroisse après la mort de M. Rousseau⁹, premier curé après le rétablissement du culte, il s'occupa de rendre à l'église et au service divin toute la décence que le peu de moyens dont il pouvait disposer comportait, car alors la fabrique n'avait que le revenu d'une allocation municipale de 150 F et le produit de la location d'une vingtaine de chaises. L'église était dans le plus grand dénuement de linge, d'ornements ou de vêtements sacerdotaux, de vases sacrés, de croix processionnelles, de chandeliers, de bannière, de tabernacle, d'ustensiles, de sacristie.

« L'intérieur de l'église était tel que dans le temps du chapitre, c'est-à-dire qu'elle était obstruée vers la grande porte de constructions qui couvraient 2 chapelles où étaient 2 autels et 2 tombeaux dont l'un était celui d'un militaire, d'après les attributs en pierre qui ornaient la tombe et l'autre était un tombeau, de la famille Monléon, dans cette chapelle était une lampe toujours ardente. Au-dessus de ces 2 chapelles, en étaient 2 autres garnies de leurs autels en pierre, l'une servait à placer différents gros et vieux meubles (illisible) dont l'usage n'était pas journalier et l'autre était le trésor du chapitre. À ces constructions (illisible) et aussi en fort mauvais état, étaient unis trois escaliers dont l'un, celui du milieu composé de 13 marches et en face de la grande porte, donnait au public l'entrée de l'église à l'ouest ; les deux autres, à droite et à gauche, de 12 marches au moins chacun, conduisaient aux deux chapelles supérieures dont il vient d'être question, lesquelles étaient en outre entourées de murs de 4 à 5 pieds de hauteur. Toutes ces constructions occupaient 2 travées des 2 collatéraux. Venait ensuite, à une travée plus avant dans l'église le chœur des chanoines qui lui-même occupait 2 autres travées de la nef ; il était entouré d'une muraille haute de 8 pieds à 9 construite entre les colonnes. L'entrée du côté de la grande porte était surmontée d'un jubé d'où l'instruction et les annonces étaient données aux fidèles ; de ce côté, le chœur était fermé par une porte à 2 vantaux, moitié pleine moitié à clairevoie, par où les chanoines sortaient en corps les jours de cérémonie. Intérieurement, ce chœur était garni de boiserie qui couvrait les murailles et de stalles pour les chanoines, les choristes, les enfants de chœur et tous les chantres et officiants attachés au chapitre. Un acte de 1548¹⁰ prouve à cette époque, le chapitre était composé de 10 chanoines, 12 choristes et 4 enfants de chœur en tout 26 ; mais par un autre acte de 1684, il paraît que depuis (illisible) faites par le chapitre pendant les guerres de religion le bas chœur fut supprimé. À la révolution, de 1789 et à l'époque de la suppression du chapitre étaient encore les chanoines suivants : le chantre, le chefcier, MM. Delauzon, Doré, Faulcon, Hilairret, Fradin, Beaulieu¹¹, Bouchault, Doré Augustin, Ledoux, ces deux derniers n'étaient pas encore prêtres.

« Du côté du sanctuaire, ce chœur était fermé par des balustres en bois à hauteur d'appui; à droite et à gauche de l'entrée du chœur des chanoines et en face la grande porte était accolée à, la muraille 2 autels, dont l'un était un autel sous l'invocation de Saint-Martin et l'autre était l'autel de la paroisse dédié à saint

⁷ TRANCHANT dit 1.000 francs à eux tous (page 98).

⁸ TRANCHANT dit que cette somme fut consacrée à la réparation de la couverture de l'église et spécialement de celle du clocher qui venait d'être foudroyé (page 98).

⁹ L'abbé Rousseau était curé de Saint-Martial en 1789.

¹⁰ Mentionné par REDET.

¹¹ Vignaud de Beaulieu avait été curé de Saint-Pierre de 1760 à la Révolution.

Pierre¹². À cette occasion, on doit dire que cette paroisse, entourée intra-muros de celles de Saint-Martial, Saint-Léger, Saint-Just et extra-muros de celle de Saint-Pierre-des-Églises, était fort peu nombreuse, à peine comptait-elle 150 à 200 communiant¹³.

« Dans les bras de la croix, il y avait du côté de l'épître une chapelle dédiée à saint Jérôme, et du côté de l'évangile il y avait sans doute bien aussi une autre chapelle, mais en 1789 les fonts baptismaux de la paroisse y étaient placés, à peine y étaient-ils alors depuis une dizaine d'années car avant 1789 la sacristie occupait, cet emplacement ; mais alors elle fut transportée dans la chapelle au chevet de l'église, derrière le sanctuaire. Les deux autres chapelles à droite et à gauche faisant saillie extérieure et comprises dans la retouche étaient consacrées, la première du côté de l'épître à Sainte-Anne et à ce titre avait été, toute boisée par la communauté des menuisiers¹⁴. La deuxième au côté de l'évangile fut celle de la Sainte Vierge; toute la boiserie de cette chapelle remarquable par sa confection avait été exécutée par un nommé Mellot, très habile menuisier, ayant beaucoup voyagé, et avait fait pour se perfectionner dans son état le voyage de Rome.

« Les anciens titres du chapitre mis en ordre par M. Redet (sic), ancien élève de l'école de Chartes et Archiviste du Département mentionnant des chapelles qui n'existent plus maintenant, telles que celles du Grand Crucifix, de saint Jean-Baptiste et de saint Michel¹⁵ ».

« Le 1^{er} avril 1629, le prieur du couvent des cordeliers de Poitiers vint instituer au grand autel (et sans doute par l'ordre de Mgr Henry Louis de Chasteigner de la Roche Pozay, alors évêque de Poitiers) la confrérie du rosaire¹⁶. Le tableau du maître-autel, lorsque par suite de la Révolution de 1789 l'Église de Saint-Pierre fut fermée, était un tableau du rosaire qui a disparu dans la Révolution de 1789 sans qu'il ait pu être retrouvé. Cet évêque, né à Tivoli pendant que son père était ambassadeur à Rome, ne pourrait-il pas avoir été le donataire à son église de Saint-Pierre de Chauvigny, où il venait souvent étant le seigneur de la baronnie, du tableau du rosaire, que la tradition du pays faisait venir à Rome ; on prétend aussi que ce tableau avait tout le mérite que pourrait concevoir l'origine qu'on lui assignait. »¹⁷.

Connaissant maintenant l'agencement intérieur de notre église avant la Révolution, certains se prendront sans doute à regretter la disparition de ces constructions et de ce mobilier, témoignages de la vie et des habitudes sociales et religieuses de plusieurs siècles. Mais d'autres, songeant à la nef privée de clarté, aux collatéraux envahis par ces chapelles, se réjouiront de pouvoir contempler les piliers élancés d'une nef abondamment éclairée par de larges ouvertures.

Quoi qu'il en soit, laissant de côté les regrets inutiles, soyons reconnaissants à M. du Charaud d'avoir conservé ces souvenirs qu'aurait totalement effacé l'ensemble des travaux de réfection que connut l'église

¹² Une enquête non datée, mais qui fut vraisemblablement faite vers 1850, donne plusieurs renseignements sur la paroisse avant la Révolution ; un exemplaire s'en trouve aux archives de notre Société. Elle donne la liste des autels qui existaient dans l'église en 1789 et concorde avec celle de M. du CHARAUD, sauf sur un point : au lieu de deux autels devant le jubé, l'enquête donne : « l'autel de paroisse, au milieu la nef, sous le jubé et l'entrée du chœur des chanoines, l'autel Saint-martin à gauche de l'autel de paroisse, l'autel Sainte-Catherine à droite », REDET ne mentionne pas non plus cet autel Sainte-Catherine.

¹³ 250 communiant^s d'après le pouillé de 1782.

¹⁴ Il existait dans la paroisse Saint-Pierre, avant 1793, une confrérie des menuisiers dite de Sainte-Anne (enquête susmentionnée).

¹⁵ La chapelle Saint-Michel était celle du château baronniale et non une chapelle de l'église.

¹⁶ En effet le culte de la Vierge, qui se développait alors dans le cadre de la Contre-réforme, suscita la création de confrérie du Rosaire. Il ne fait nul doute que Mgr Chasteigner de La Roche-Posay, évêque de Poitiers de 1612 à 1651, encouragea ces créations dans son diocèse (des confréries sont instituées à Châtelleraut en 1618 à Saint-Maixent en 1623). (Marcelle FOURMON: « H.L. Chasteigner de La Roche-Posay, évêque de Poitiers », B.S.A.O., 1955, p. 194.)

¹⁷ Cette tradition semblerait avoir été le fruit d'une confusion: le tableau avait été en fait donné en 1629 par un chanoine du chapitre, Isaac Pasquier, qui compléta par le don d'une petite rente; d'autre part une autre petite rente fut donnée en 1702 par le sieur Joseph de l'Isle, chirurgien, natif de Chauvigny et habitant Rome (TRANCHANT. p. 105).

au cours du XIX^e siècle. Souvenirs qui devaient déjà être éloignés dans la mémoire de M. du Charaud, puisque cette notice est postérieure à l'année 1844 (date de la publication du travail de M. Redet mentionné à plusieurs reprises).

Ne serait-ce d'ailleurs pas un historien qui aurait suggéré à M. du Charaud la rédaction de cette notice? Nous sommes même bien tentés d'y voir là l'influence de l'abbé Auber qui, nous le savons par la correspondance que nous conservons de lui, se montra fort habile pour faire travailler « sur le terrain » des Chauvinois qui lui envoyaient tous renseignements nécessaires à la rédaction de ses études historiques (signalons notamment le rôle essentiel joué par l'abbé Couhé, curé de Saint-Pierre-les-Églises, dans la mise sur pied de l'histoire de cette paroisse par l'abbé Auber).

M. Germonneau du Charaud avait beaucoup d'attachement pour sa petite patrie, il est heureux que ses compatriotes lui rendent une manière d'hommage en publiant, plus d'un siècle après sa rédaction, cette notice sur notre admirable église saint-pierre de ville haute.

Jean TOULAT.

C'était autrefois ...

*À Monsieur le Maire de la Commune des Églises
à La Rivière aux Chirest*

Les habitants du Faubourg de Lhomonerie ont l'honneur de vous exposer, Monsieur qu'en admirant la sagesse de votre administration tendant à nous procurer la commodité et salubrité de l'air en faisant enlever de notre enceinte tous les fumiers ordures et matériaux qui l'encombraient et se soumettant avec empressement au sage arrêté que vous avez rendu, ils vous demandent en conséquence avec la plus grande instance que vous fassiez disparaître de dessus notre place public les anticipations de bâtiments qui ont été mal appropos construit n'ayant pas de prescription an pareil cas.

Le faisant vous aurez droit à notre reconnaissance et notre estime.

Au faubourg de St Henry le 13 juin 1808.

(Texte d'une pétition communiquée par M. Jean LATHUS, Maire de Chauvigny.)

Les arrêtés municipaux ont comme les lois, l'inconvénient d'être vite oubliés. Nous avons cru bon de profiter de cette revue pour de temps en temps, rappeler à nos compatriotes qu'ils doivent, sous peine de sanctions, observer certains articles de la police municipale, même si le règlement remonte au 1^{er} février 1856.

Aujourd'hui, nous nous contenterons de l'article 3 qui stipule :

« Aucun individu ne pourra prendre de déguisements ou de postures qui seraient de nature à troubler l'ordre, à blesser la décence et les mœurs, ni porter aucun insigne ou costume appartenant soit au ministre des cultes, soit à un fonctionnaire public, ni se baigner à une distance moindre de 300 mètres de la ville sans être revêtu d'un caleçon de bains. »

Jacques TOULAT

LE PRÉINVENTAIRE DES RICHESSES ARTISTIQUES DU CANTON DE CHAUVIGNY

L'idée d'inventorier l'ensemble des monuments et richesses artistiques de la France n'est pas récente puisqu'elle a été émise, pour, la première fois en 1790, par l'Assemblée Constituante.

Cependant, pendant près de deux siècles, rien n'est venu la concrétiser dans notre, pays et ce sont des nations voisines, notamment l'Allemagne, qui ont mené à bien, le travail scientifique de longue haleine.

En France, c'est au cours de l'élaboration du V^e Plan que les premières décisions concrètes ont été prises, sous l'égide du Ministère des Affaires Culturelles : le 4 mars 1964 était créée la Commission Nationale d'Inventaire.

Sous son impulsion, des Commissions Régionales étaient ensuite mises en place à partir de 1965 ; neuf régions (sur 21) en sont actuellement dotées.

La Commission régionale du Poitou-Charente a été créée par arrêté du 13 février 1968.

Elle comprend, sous la présidence de M. le Préfet de Région, assisté de M. le Recteur de l'Académie de Poitiers, trente-neuf membres, choisis pour leur compétence en matière d'archéologie d'art et d'histoire ou pour leur activité au sein d'organismes voués à l'étude et à la défense des monuments et richesses artistiques. Notre Société est honorée d'y être représenté par son Président.

Réuni pour la première fois le 2 avril 1968, la Commission régionale a, depuis lors, créé et mis en place des Comités départementaux dans chacun des départements de la région et lancé le travail d'inventaire, d'abord dans le canton de Saint-Julien-l'Ars, - qui a servi de test pour la mise au point des moyens et des méthodes de travail - puis dans d'autres cantons.

Un Secrétariat permanent, dirigé par M. RIOU et doté de moyens techniques et administratifs, sert de support aux équipes de travail qui sont constitués de vacataires, choisis en fonction de leur compétence, et met ensuite en oeuvre les matériaux recueillis.

Le but poursuivi est exclusivement scientifique : il s'agit de recenser et de décrire aussi parfaitement que possible tous les monuments civils, religieux ou militaires, ainsi que tous les objets : meubles, oeuvres d'art isolées, etc... présentant un caractère artistique ou historique. L'inventaire ne porte pas sur les monuments ou objets laissés par la Préhistoire ni l'Antiquité, mais il s'intéresse à tous ceux qui sont postérieurs à la fin de l'époque romaine.

Les matériaux, mis en forme au Secrétariat régional, feront ensuite l'objet d'une publication qui sera le véritable aboutissement du travail.

L'ampleur de la tâche est considérable. Au rythme actuel de un ou deux cantons par an dans notre région, elle ne sera pas achevée avant plusieurs dizaines d'années.

Aussi, en vue d'une part de faciliter en l'orientant le travail des équipes d'inventaire, d'autre part de rassembler ont de suite des éléments utilisables, enfin de détecter les bâtiments ou objets menacés de disparition rapide et qu'il convient en conséquence d'inventorier de toute urgence, les Comités départementaux ont-ils chargés les Société Savantes réparties sur leur territoire d'une tâche préliminaire appelé **pré inventaire**.

Beaucoup moins approfondi, le pré-inventaire vise à être un recensement de tous les monuments, édifices ou objets qui méritent d'être retenus pour l'inventaire.

Pour chacun d'eux, il est établie une fiche qui en permet la localisation précise, qui le décrit sommairement et qui fournit à son sujet tous les renseignements d'ordre historique ou bibliographique qu'il est possible de se procurer sans recherches spéciales. La fiche peut-être accompagnée de croquis et photographies.

La Société Archéologique de Chauvigny, chargée du préinventaire du canton de Chauvigny, a commencé ce travail en 1969.

À la fin de 1971, elle a terminé les communes de Sainte-Radégonde, Lauthiers, Fleix. La prospection sur place est achevée à Paizay-le-Sec ; mais les fiches de cette commune ne sont pas toutes mises au net.

Elle procède à la prospection de Leignes-sur-Fontaine et la Chapelle-Viviers.

Elle profite de ce travail pour faire une étude approfondie de certains édifices particulièrement intéressants : c'est le cas des châteaux de Vaucour (commune de Leignes) et de Champeau (commune de Pouzioux).

Par ailleurs, il lui a paru intéressant de publier dans son Bulletin le contenu de son pré inventaire, de manière que les fruits de ce travail puissent être exploités sans attendre la parution, sans doute très lointaine, des volumes d'inventaire portant sur le Pays Chauvinois. Cette publication, qui commence dans le présent numéro, se poursuivra pendant plusieurs années.

P. SAILHAN.

PRÉINVENTAIRE

De la Commune de Sainte-Radégonde

Sainte-Radégonde est mentionnée pour la première fois dans le pouillé de l'évêque Gauthier de Bruges (début du XIV^e siècle) sous le nom de Sancte Radegundis de Gastina.

Avant 1790, la paroisse faisait partie de l'archiprêtré de Morthemmer, de la baronnie de Chauvigny, de la Sénéchaussée et de l'élection de Poitiers. (REDET : Dictionnaire topographique du département de la Vienne.)

I – ÉGLISE DE SAINTE RADEGONDE (au bourg)

Édifice d'époque indéterminée; sans doute de la fin du XV^e ou du XVI^e siècle ; orienté.
Nef rectangulaire de 18,50m de longueur et 7,50 m de largeur, voûtée en bois.

Deux chapelles latérales formant bras de transept profondes de 5 m et larges de 6 m, voûtées d'ogive.
Clocher sur la façade, celle-ci aveugle.

Chevet plat sans ouvertures.
Couvertures en tuiles plates, clocher couvert d'ardoises.

À l'intérieur :

Retables en bois sculptés de style classique :

- Celui du Maître-Autel, orné d'un tableau (sur toile) représentant probablement une apparition du Christ, à sainte Radegonde.
- Celui de la Chapelle Sud est décoré de fleurs de lys et de croix de Malte (à rapprocher de la Commanderie, n° 4).

REDET (ouvrage cité) précise que la cure de Sainte-Radégonde était, à la nomination du chapitre de Saint-Pierre de Chauvigny et que, après avoir été supprimée à la Révolution, elle a été rétablie en 1839.

Dans la sacristie : meuble à deux corps en bois de chêne pour les ornements sacerdotaux (pourrait dater du XVII^e siècle).

Le corps du bas à tiroirs, le corps du haut à étagères.
À l'intérieur, burette et encrier en étain.

II – ANCIEN PRESBYTÈRE (au bourg)

Époque de construction : XVII^e ou XVIII^e siècle.

Construction rectangulaire, rez-de-chaussée et un étage, toiture à quatre pentes, couverture en tuiles plates.

Au rez-de-chaussée, dans la pièce à droite en entrant, cheminée en pierre avec trumeau en bois, et décorations sculptées en bois chevillés dans la pierre, qui figurent des guirlandes, ce qui permet de les dater de l'époque de Louis XVI.

Au premier étage pièce au-dessus de la précédente : cheminée en pierre de taille galbée et décorée de cannelures.

III – DEMEURE RURALE DU CHARRAULT DE LA LANDE

Époque de construction : entre le XVI^e et le XVII^e siècle ; remaniement important au XIX^e siècle.

Ancienne Seigneurie ayant dépendu de la Commanderie de la Villedieu-du-Clain. La propriété, achetée il y a une trentaine d'années par M. Pouvreau à M. Herbelot de Vacquem aurait appartenu aux du Bost.

Le logis actuel se présente comme un bâtiment rectangulaire dont la façade principale regarde le Sud. Il comporte un rez-de-chaussée, un étage et un grenier contenant des chambres mansardées. Couverture à quatre pentes en tuiles plates.

La moitié ouest de ce bâtiment paraît résulter du remaniement de la partie sud d'une construction antérieure, orientée Nord-Sud, dont la partie nord se termine par une tour ronde.

On trouve dans cette construction ancienne :

- Une cave voûtée avec orifice d'aération ; dans un cellier, au rez-de-chaussée, une porte de bois dont les planches sont reliées aux traverses par des chevilles de bois à tête saillante.
- La tour ronde, couverte en poivrière, renferme un beau colombier avec nid en pierre et échelle tournante.
- Les bâtiments d'exploitation sont dispersés selon trois côtés d'un rectangle. Le grand côté, au nord, est percé d'une ouverture où subsistent quelques vestiges d'une porte ancienne (peut-être du XVII^e siècle). Une mare ou fossé allongé dans l'angle nord-est pourrait être le reste de douves anciennes.

Dans la salle de bains du premier étage, une armoire, à deux portes en cerisier ou merisier datant du XVIII^e siècle est ornée de quatre croix de Malte en marquetterie (cf. le n° 4).

Dans une chambre au premier étage, une curieuse chaise percée (XVIII^e siècle) est constituée par un coffre percé d'un trou rond, avec couvercle, porté par des pieds Louis XV. Les parois extérieures simulent un empilement de quatre livres et sont habillées de reliures en cuir à titres et fers dorés.

IV – COMMANDERIE DE SAINTE-RADÉGONDE (lieu dit la Commanderie)

Ancienne Chapelle, comprise dans un ensemble de cours et de bâtiments entourés de douves.

Date de la construction de la Chapelle : peut-être le XIII^e siècle.

Cet établissement de l'Ordre de Malte dépendant de la Commanderie de la Villedieu-du-Clain.

La chapelle, maintenant abandonnée, sert de grange, mais les anciens se souviennent qu'il était de tradition, autrefois, d'y célébrer la messe le jour de la Saint-Jean, ce qui est normal si on se souvient que l'Ordre de Malte s'appelait primitivement Ordre de Saint Jean de Jérusalem.

Des douves bien conservées, mais partiellement asséchées, entourent une parcelle trapézoïdale d'environ 110 m de hauteur et 80 m de largeur moyenne, à l'intérieur de laquelle se trouvent :

- L'habitation (moderne) et les bâtiments d'une exploitation agricole ;
- Une ancienne habitation (non-datable) qui, selon le fermier, aurait été la demeure de « l'ancien curé » ;
- Des amas de pierres calcaires qui pourraient provenir de la démolition d'anciens bâtiments.
- Une margelle très dégradée d'un puits ou d'une citerne ;
- Enfin, une **Chapelle** quadrangulaire, orientée, avec toiture à deux pentes, couverte en tuiles plates. À l'Ouest, la porte ogivale a dû être précédé d'un porche ou d'un auvent (corbeaux sur le mur de façade).

Au-dessus de la porte, quatre blasons disposés 2, 1, 1, tous avec une bordure étroite.

Les deux premiers portent une croix latine.
Le troisième n'a aucun meuble.

Le quatrième une croix de Malte, qui paraît cantonnée de quatre petites autres croix très effacées.
Deux fenêtres étroites en plein centre : l'une au chevet, l'autre dans le mur sud.

À l'intérieur : charpente apparente, carrelage en terre cuite, autel parallélépipédique en maçonnerie, chandeliers et barrière de chœur en bois tourné.

V – CROIX DE CARREFOUR

Près du village de Monteil.

Coordonnées Lambert : X = 475,7 Y = 183,0

Croix latine en pierre de taille calcaire.
Fût à section rectangulaire de largeur et d'épaisseur décroissante (forme légèrement pyramidale.)

Angles chanfreinés.
Date de construction incertaine.

Il semble que la partie supérieure (bras), cassée, ait été remise en place après un changement de position d'un quart de tour dans le plan vertical.

P. SAILHAN

Pré-inventaire de la Commune de Lauthiers

Lauthiers, ou Lautier (REDET) est mentionné pour la première fois en 1093 dans le cartulaire de l'Abbaye de Saint-Savin, dont dépendaient le prieuré et la cure. Avant 1790, cette paroisse, érigée en 1675, faisait partie de l'archiprêtré de Montmorillon de la baronnie de Chauvigny des sénéchaussées de Poitiers et de Montmorillon et de l'élection de Poitiers. (REDET, op. cit. article Lautier.)

I - L'ÉGLISE SAINT-LEGER DE LAUTHIERS (au bourg)

Église d'origine romane, de forme rectangulaire, orientée.
Portail nord du XV^e ou XVI^e siècle avec écusson à la clef.
Porche reconstruit au XIX^e siècle, avec clocher.

Selon une tradition rapportée par M. Périvier, ancien Maire de Lauthiers, l'église aurait été incendiée par les habitants de Paizay-le-sec peu avant la révolution. La date de 1787 mentionnée sur une poutre pourrait être celle de la restauration qui a suivi cet incendie. Les relations entre Lauthiers et Paizay-le-Sec, si elles n'ont pas toujours été cordiales, ont pourtant duré fort longtemps : dans un titre de 1572 (cartulaire de Saint-Savin), l'église de Lauthiers est mentionnée comme filiale de celle de Paizay.

Érigée en paroisse en 1675, réunie à Paizay en 1803, elle a recouvré son titre paroissial en 1873 (REDET, op. cit.).

II – ANCIEN PRESBYTÈRE DE LAUTHIERS (au bourg)

Bâtiment quadrangulaire avec toiture à la Mansard.
À l'intérieur : cheminées anciennes.
Construction datant probablement du XVIII^e siècle.
Appartient actuellement à M. Peignelin, de Paizay-le-sec.

III – CHATEAU DE LA MOTHE (au bourg)

Bâtiment rectangulaire un étage sur rez-de-chaussée avec cave et grenier.
Couverture à quatre versants à la Mansard.
Blason au-dessus de la porte d'entrée principale.
À l'intérieur : au rez-de-chaussée, deux pièces avec boiseries.
Escalier avec rampe en fer forgé.
Dans les différentes pièces, ensemble de portes anciennes et cheminées.
Belle charpente.
La construction paraît dater du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e.
Dans la construction annexe, dessus de grande cheminée avec un cœur en décoration.

Le fief de la Mothe de Lauthiers cité en 1547 (évêché de Poitiers, 8) relevait du château de Gouzon, uni à la baronnie de Chauvigny (REDET, op. cit.).

Après avoir appartenu à la famille de Beauregard, le château de Lauthiers est maintenant la propriété de M. Abignoli.

IV – AMEUBLEMENT DU SALON DU CHATEAU DE LAUTHIERS

Parmi les meubles de ce salon, une belle commode de style Louis XV chinois marquetée de nacre.

LE SOUTERRAIN DE LA ROCHE COMMUNE DE LA CHAPELLE-MORTHEMER (Vienne)

X = 166,256 - Y = 463,400 - Z = 107

Samedi 29 mars 1969, nous sommes quatre à partir explorer le souterrain de la Roche : M^{lle} Popilus, MM. Georgel, Martin et Sandoval J.-P.

Ce souterrain s'ouvre dans la cour de la ferme de M. Raby, propriétaire.

Après avoir enlevé quelques cailloux obstruant l'entrée, nous nous trouvons au-dessus d'une ouverture d'environ 25 cm x 40 cm, ouverture verticale qui est certainement un accès accidentel.

La première galerie est construite en pierres sèches et a une voûte en cintre dans sa première partie. Sa hauteur est d'environ 1,60 m. Dans sa deuxième partie, le plafond est horizontal tandis que le sol descend doucement et progressivement jusqu'à la fin de la quatrième galerie.

La deuxième galerie a des parois en calcaire taillé sur lesquelles repose une voûte faite de dalles plates ; l'angle gauche, qui forme pilier, est composé de deux dalles superposées ; ceci laisse penser que ce souterrain aurait été en partie creusé à partir de la surface.

La troisième galerie a également le même aspect. À la fin de cette dernière, on a une hauteur de voûte de 2,70 m.

La quatrième galerie est taillée dans la masse calcaire. Sur la gauche de cette galerie (vers l'Ouest), un passage plus étroit et légèrement surbaissé donne accès dans une salle de 8 m de long, le départ arrondi donne ensuite des parois parallèles avec au fond un éboulis qui semble être l'affaissement de la voûte ; les parois, taillées dans le calcaire, soutiennent une voûte en cintre.

À droite de la quatrième galerie, vers l'Est, une autre galerie donne accès vers le Nord à un couloir se terminant rapidement, couloir taillé dans la masse et apparemment fragile, de gros blocs semblant se détacher.

Nous continuons donc vers le Sud pour accéder dans une seconde salle entièrement taillée dans le calcaire, parois et voûte (longueur 3,50 m x 4 m - hauteur 2,30 m).

Pour continuer l'exploration, nous devons passer sous une voûte surbaissée pour accéder à une troisième salle. En effet, le passage, étroit à sa base, est, en haut, favorisé par une fente en V renversé. Cette salle, longue de 6,50 m x 3 m, a une hauteur de 2,80 m et est entièrement taillée dans le calcaire.

Au fond et toujours dans la même direction, un passage. Approximativement rond, d'environ 0,40 m, donne accès à une dernière salle très inclinée, ceci étant dû à des éboulis.

Nous n'avons pu observer aucune niche à lampes, aucun banc de pierre dans, les différentes salles. Par contre, quelques fragments de poteries ont été trouvés, hélas modernes, et ils ne nous ont pas permis d'identifier l'époque de creusement de ce souterrain. Il semblerait qu'il ait été fréquenté assez souvent pendant ces dernières décennies ; selon les dires du propriétaire.

Le développement total de ce souterrain est de 47 m. Il a été creusé dans une roche calcaire du Bathonien (calcaire tendre) qui se délite facilement. Les parois ont été fortement altérées par la corrosion très marquées en divers points, qui, d'ailleurs, donne un aspect naturel à certaines galeries.

C. POPILUS et G. MARTIN.

FOUILLES DU CHÂTEAU BARONNIAL DE CHAUYIGNY

Résumé du rapport présenté à Monsieur le Directeur des Antiquités historiques

Les fouilles d'octobre 1970 à mai 1971 ont porté uniquement sur le déblaiement de la partie inférieure du puits du château.

Après 2 à 3 mètres de terres et débris divers récents, la couche de déblais plus anciens a été atteinte, Sur plusieurs mètres, mélangés à la terre et aux pierres, des squelettes de chevaux, de chiens et probablement de chèvres et chats ont été remontés. À une certaine époque, le puits semble avoir servi de dépotoir pour animaux.

Sur le côté nord, une diaclase prend naissance et va en s'élargissant en descendant.

Quelques débris de poteries dont il est difficile de préciser la date ont été découverts.

Le niveau de l'eau fut atteint à la cote - 13 mètres par rapport au niveau du treuil. Il reste encore dans l'eau des quantités de pierres.

Il semble plus difficile maintenant de poursuivre les recherches, le niveau de l'eau étant constant et même susceptible de monter un peu en temps de crues.

La diaclase du fond se prolonge sur 8 à 10 mètres à l'horizontale et semble se terminer par une fente beaucoup plus étroite. Le puits est taillé en plein banc calcaire et jusqu'à l'eau présente des encoches face à face tous les 60 cm environ.

S. CAMUS.

SONDAGE DU SAUVETAGE À SAINT-PIERRE-LES-ÉGLISES Mai – Novembre 1971

Résumé du rapport présenté à Monsieur le Directeur des Antiquités historiques

SITUATION

La fouille se trouve à l'angle de la R.N. 749 – section de Chauvigny à Saint-Martin-la-Rivière – et du chemin menant à l'église de Saint-Pierre-les-Églises, ancienne voie romaine (propriété Vivien).

Toute cette zone paraît avoir été assez habitée à l'époque de l'occupation romaine, de nombreux tessons de tuiles ayant été repérés en divers endroits.

D'autre part, la tradition rapporte qu'il y aurait eu un temple à proximité au gué traversant la Vienne à l'endroit de la voie romaine.

Cette zone a été occupée ensuite à l'époque mérovingienne. De nombreux sarcophages y ont été découverts, il y a quelques années lors de la pose de canalisations d'eau.

Aux environs de 1750, l'ancien cimetière, très étendu, fut concédé à un nommé Bonpée, maçon, qui a détruit un nombre important de sarcophages pour utiliser la pierre (« Mémoire sur les Antiquités du Poitou » par M. SIAUVE - 1804).

En 1852, l'Abbé AUBERT a encore vu de part et d'autres de la route nationale des murs comportant du petit appareil et, comme moellons, des fragments de sculptures (Recherches sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-les-Églises – 1852).

Tout ceci indique l'ancienneté de cette zone.

HISTORIQUE

Fin mai 1971 la fouille du terrain par une pelleteuse pour l'édification d'une maison a constitué un tas assez considérable de terre et mis ainsi à jour de très nombreux morceaux de tuiles à rebord et tessons de poteries.

Le propriétaire nous ayant autorisé à fouiller le tas, le mois de juin y a été employé. Tessons de poterie sigillée, de poterie noire et grise, de poterie commune, pièces de monnaies, petits objets en bronze y furent trouvés.

Fin août, des travaux de fouilles furent entrepris en deux endroits différents et ont mis à jour deux égouts perpendiculaires l'un à l'autre et, à proximité de la maison neuve, une cave.

Le temps favorable a facilité le travail, la durée des fouilles étant limitée à fin octobre pour la remise en état du terrain.

ÉGOUT

Une canalisation ayant été ouverte à la pelleuse, sont apparus à 0,90 m de profondeur deux murs séparés par 0,60 m.

Le déblaiement de la terre entre ces deux murs a révélé leur prolongement en direction sud-est. Sur une longueur de 6 m environ, cet égout est constitué de deux murs grossièrement façonnés, d'environ 0,30 m à 0,40 m de hauteur, de peu d'épaisseur (0,20 à 0,30 m) et dont la partie Inférieure est le sol naturel.

En direction nord-est, partie non fouillée à cause du passage des voitures, cet égout est recouvert par une pierre.

Un deuxième égout, à angle droit du précédent, ne comporte plus qu'un seul mur en direction du sud-ouest.

La couche déblayée entre les murs a livré un certain nombre intéressant : pièce de Vespasien, style à écrire en bronze, aiguille en os, charnière en os sans décor, un fusaiöle et un petit lion en poterie, ainsi qu'un entonnoir, spatules à fard en bronze.

À proximité de cet égout, la pelleuse a sorti la partie inférieure d'une meule en granit de 0,48 m de diamètre.

CAVE

De forme rectangulaire, orientée nord-ouest - sud-est, cette cave mesure intérieurement 2,43 m sur 2,23 m et est construite en petits moellons posés en lits réguliers.

Les murs intérieurs étaient couverts d'un enduit à la chaux grasse sur les quatre faces, seule la face nord-ouest possède l'intégralité de son enduit, mais il en reste les traces à la partie inférieure des autres cotés.

D'une profondeur irrégulière (1,70 m à 2 m), elle était éclairée et ventilée par un soupirail sur sa face sud-ouest, soupirail de 0,47 m d'ouverture à sa partie supérieure et de 1 m à sa partie basse.

Sur la face sud-ouest, trois niches contiguës ayant respectivement 0,45m, 0,36 m et 0,40 m de large sur 0,40 de profondeur sont restées en bon état, sauf à la partie supérieure.

Les niches 1 et 3 sont obturées au fond par une grande brique plate de 0,03 m d'épaisseur et séparée les unes des autres par un petit mur de briques plates de 0,17 m sur 0,17 m et 0,0035 d'épaisseur.

Sur la face nord-ouest existe une niche identique, un peu plus grande, de 0,53 m de large et 0,32 m de profondeur à la base et seulement 0,27 m en hauteur. Obturée au fond par une brique plate posée en biais et couverte par un linteau en moellon taillé.

La hauteur intérieure de 0,42 m est probablement celle des trois autres niches.
L'enduit intérieur est encore en place en grande partie.

L'accès de cette cave devait se faire par une trappe, car, contrairement aux caves du même genre découvertes à Civaux, Cenon et Vendevre. Il n'existe ni porte ni escalier.

En prenant comme niveau 0 le plafond de cette cave, la maçonnerie supérieure présente un arrachement de 0,18 m de haut sur toute la longueur et qui doit être l'emplacement du solivage et du plancher.

Au-dessus de cet arrachement, il reste trois rangs de la maçonnerie du rez-de-chaussée en appareil assez régulier de 0,10 m de haut dont les joints sont bien tracés au fer.

Les traces importantes d'enduit fin blanc, dont un morceau encore en place et d'autres morceaux d'enduit gris noir, quelques traces d'enduit Jaune et rouge, laissent à penser qu'il s'agit d'un bâtiment d'habitation d'un certain luxe.

Le mur sud-ouest se prolonge sous la terrasse de la maison d'habitation et possède encore quatre rangs de pierre, Cela indique une maison plus importante orientée sensiblement parallèle à la voie romaine.

Le mur sud-est a 0,42 m d'épaisseur, le mur nord-est 0,46 m ; leur partie extérieure étant directement contre la couche de terre sableuse naturelle, avec simple remplissage au mortier,

Le mur nord-est paraît se prolonger également, mais le soubassement qui en reste est en maçonnerie grossière de largeur variable.

Un sondage restreint à 5 m environ de la cave, le long de ce soubassement, laisse apparaître un petit égout de 0,38 m de large bordé de chaque côté par un petit mur de 0,15 m de haut, grossièrement construit.

La cave et ses abords immédiats ont livré certains mobiliers et quantité de tessons de poteries – en particulier une clef de serrure de coffret en bronze, une pièce de Gallien et une autre de Tétrien, une charnière décorée en os, une figurine tête d'oiseau moulée, un bol à listel fin du III^e siècle, de très nombreux morceaux d'objets en fer et une estampille de sigillée signée Génialis.

Dans la cave se trouvaient également les morceaux de trois autres meules.

CONCLUSION

Très riche en tesson de poteries, puisque la fouille a relevé les morceaux de plus de vingt poteries sigillées, plus de soixante poteries noires ou grises, quantité de poteries communes dont des morceaux de très grands vases et amphores.

Bien que profondément bouleversé, le site paraît avoir occupé aux I^{er} et II^e siècles avec présence d'une industrie du fer, étant donné les nombreux morceaux de scories et de laitier. Se place une assez longue interruption due probablement à un incendie dont les traces sont visibles. On ne retrouve des traces d'habitation qu'au milieu du III^e siècle (pièces de Gallien, Victorinus, Tétricus et bol à listel marbré).

Il y eu probablement ensuite une nouvelle destruction, sans doute à l'époque des invasions barbares. Le site ne paraît pas avoir été reconstruit et habité à l'époque mérovingienne.

Il aura servi uniquement de cimetière.

TABLE ANALYTIQUE

RAPPORTS D'ACTIVITE:

M^{me} ROSIER : N° 1, p. 10 - N° 2, p. 3 - N° 3, p. 3 - N° 5, p. 4 - N° 6, p. 10 - N° 7, p. 26 - N° 8, p. 22 - N° 9, p. 28 - N° 10.

SORTIES ANNUELLES:

M^{me} ROSIER : N° 2, p. 17 - N° 4, p. 20 - N° 5, p. 18 - N° 6, p. 22 - N° 7, p. 28 - N° 8, p. 25 - N° 9, p. 32 - N° 10.

RAPPORTS SUR LES FOUILLES:

MM. SAILHAN et CAMUS : N° 3, pp. 4-5 - N° 4, p. 15 - N° 6, p. 12 - N° 7, p. 23 - N° 8, p. 19 - N° 9 p. 24 - N° 10.

CHRONIQUE DU MUSEE:

M^{me} COUDERC et ROSIER : N° 3, p. 8 - N° 4, p. 23 - N° 5, p. 23.

CHRONIQUES DIVERSES ;

M. MARTIN – *Les Acadiens:*

– *Origine des Acadiens Français, n° 8, p. 15.*

– *Les Acadiens, n° 7, p. 10.*

M. BLANCHARD – *Propos Acadiens, n° 6, p. 3.*

M. AUBIN – *Echos de la Révolution de 1789, n° 4, p. 13.*

M. CAMUS – *Le mortier du château de Chauvigny, n° 3, p. 10.*

M. GARDA – *L'abbaye Royale de l'Etoile, n° 7, p. 3.*

L'ermitage de Saint Pierre en Vaux, n° 9, p. 3.

M. JAROUSSEAU – *Le Guet à Chauvigny pendant la guerre de Cent Ans, n° 2, p. 3.*

M. MASSE – *Crise agricole en 1829, n° 1, p. 5.*

M. SAILHAN – *Le blason de la Société Archéologique, n° 1, p. 4.*

Notes sur l'industrie du fer à Chauvigny, n° 1, p. 14.

Routes et Ponts chauvinois, n° 4, p. 3.

Le Servon, n° 7, p. 16.

Chauvigny: son site, son histoire, n° 8, p. 3.

L'ancienne église Saint Léger, n° 9, p. 14.

Le Château de Vaucour, n° 10.

Le pré Inventaire dans le Canton, n° 10.

M. TOULAT Jacques – *La route de la Puye et le boulevard des Châteaux, n° 2, p. 8.*

Bac et pont sur la Vienne, n° 5, p. 12.

Le cimetière de Saint-PÛrre-les-Eglises, n° 6, p. 17.

Le Champ de Foire, n° 8, p. 6.

Le chemin de fer à Chauvigny, n° 9, p. 8.

M. TOULAT Jean – *Un drame chauvinois au XV^e Siècle, n° 1, p. 12.*

Une jeune fille du temps passé, n° 5, p. 15.

À propos de saint-pierre de la Ville Haute, n° 10.

MM. POPILUS et MARTIN – *Le souterrain de la Roche, n° 10.*
